



AMBASSADE DU JAPON
MADAGASCAR



**de la part du
Peuple japonais**

Le 1^{er} mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cérémonie de signature de contrat de don pour le « Projet d’extension du CSB II Ambalavato » .

Le premier mars, une signature d’un contrat de don d’une valeur de 58,212 euros, équivalent à 225 millions d’Ariary, a eu lieu entre Son Excellence Monsieur Ichiro OGASAWARA, Ambassadeur du Japon à Madagascar et Mme RAHANITRINIAINA Colette Janie, Médecin-chef du Centre de Santé de Base Niveau II (CSB II) Ambalavato, en présence de Monsieur RATSIRARSON Joséa, Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique.

Le financement de l’extension du CSB II Ambalavato entre dans le cadre du programme de coopération financière intitulé «Aide sous forme de dons aux micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine (APL)»ⁱ.

Ce don permettra la construction d’un bâtiment à un étage, comprenant six salles pour la consultation postnatale et la vaccination des nouveau-nés au rez-de-chaussée et quatre salles pour la maternité à l’étage, mais aussi l’acquisition d’équipements de six lits de la salle d’accouchée du CSB II Ambalavato dans la commune Urbaine d’Antsirabe, District Antsirabe I, Région Vakinankaratra.

Depuis la mise en fonction du CSB II Ambalavato au mois de novembre 2015, le nombre de femmes enceintes ayant fait la 1^e consultation prénatale dans le centre en 2016 était de 996. Ce dernier chiffre permet d'anticiper approximativement le nombre de femmes qui vont accoucher au centre.

L'extension de la maternité du centre ne peut alors que bénéficier à la population d'Antsirabe, mais aussi pour toute la frange de population qui ne possède pas les moyens de fréquenter les centres de santé privés.

Il est important de souligner que l'assistance d'un Volontaire Japonais (JOCV) de la JICA (l'Agence japonaise de coopération internationale), a contribué à ce projet. Il s'agit de Madame Mizuki HAYASHI qui s'est mis en action de sensibilisation à l'hygiène publique dans la commune d'Antsirabe.

Cette contribution financière du Gouvernement du Japon reflète sa détermination d'appuyer l'engagement actif du Gouvernement de Madagascar dans l'amélioration du niveau de la vie de la population malgache.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

- Monsieur Takuro AMANO, Deuxième Secrétaire, Ambassade du Japon à Madagascar - Tél. 22 493 57 - e-mail takuro.amano@mofa.go.jp
- Madame ANDRIANAVOMANANA Liliane, Assistante chargée de la coopération économique, Ambassade du Japon à Madagascar – Tél. 22 493 57 - e-mail ramananjelina.anna.nivosoa@tv.mofa.go.jp

i) Il s'agit d'un programme de la coopération japonaise qui a été instauré pour que les ONGs travaillant dans des pays en développement et les gouvernements locaux puissent répondre rapidement et efficacement aux divers besoins de développement et ce, en dehors de la coopération classique avec le gouvernement central ou les organisations internationales. Depuis 2000, le Japon a conclu plus de 100 contrats de don avec des ONGs et gouvernements locaux à Madagascar pour améliorer les bien-être de la population malgache surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé.

La liste d'offre du don du Projet d'extension du CSB II Ambalavato

Un bâtiment à un étage

Au rez-de chaussée se trouvent :

Deux salles d'attente

Une salle d'examen

Une salle de consultation post-natale

Une salle de vaccination

Une salle de stockage et bureau de la vaccination

A l'étage se trouvent :

Deux salles d'accouchement connectées

Une salle de consultation prénatale

Une salle de soin

Six lits et matelas
